

Catégorie B**Misère, misère
(C'est toujours sur les pauvres gens que tu t'acharnes obstinément)****CAPN n° de liste d'aptitude de C en B du 9 au 12 avril 2013**

Les élus **F.O.-DGFIP** de la catégorie B ont siégé, à compter du 9 avril, en CAP Nationale de liste d'aptitude de C en B alors même qu'ils n'avaient aucune information sur :

- la date de la signature du plan de qualification ministériel,
- la date de fin de la CAP

Pour être tout à fait transparent, nous nous sommes même souvent demandé si nous ne devons pas quitter la séance en laissant l'administration assumer ses décisions. Les éléments chiffrés que vous trouverez ci-dessous vont vous permettre de mieux appréhender notre colère.

Tout d'abord les dates et le volume de promotion :

RAPPEL : Cette CAP était sensée se tenir les 4 et 5 mars 2013. Le volume de promotion attendu et relevant du plan de qualification ministériel aurait dû être de 1 868 agents.

Mais les agents des Finances Publiques ont été sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire et d'annonces en « dés-annonces », de changement de date en report de date nous avons fini par nous réunir 35 jours plus tard pour voter sur une promotion réduite de 35 %.

De fait, seulement 1 193 agents étaient inscrits au projet, le volume de possibilités total de promotions, sous réserve de la signature du plan de qualification pour l'année 2013 étant de 1 209 agents.

Cette CAP avait donc pour objet de permettre à 16 agents classés excellents dans leur département et écartés par la Direction Générale, d'être rétablis sur le tableau de promotion. Au final nous avons pu faire inscrire 21 agents sur la liste définitive, 5 agents parmi les postulants ayant entre temps été admis au concours interne spécial.

De l'arbitraire au non-respect des engagements :

Aux termes de l'article 6-3° du décret n°2010-982 du 26 août 2010 peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les agents administratifs et les agents techniques des finances publiques justifiant au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins 9 années de service publics.

Vous trouverez ci dessous le détail ventilé par filière.

	Pour les deux filières	Filière Fiscale	Filière GP
Agent ayant vocation (plage d'appel statutaire)	31 960	19 581	12 379
Agents ayant postulé	10 855	4 275	6 580
Agents classés excellents	2 037	897	1 140
Agents promus	1 209	564	645

828 agents classés excellents dans leur département ont été écartés du bénéfice de cette promotion, les uns pour des raisons budgétaires et les autres en raison de leur trop jeune âge. Dans nos interventions, nous avons vivement dénoncé cette situation ainsi que le non-respect des quotas par filière.

De ce fait la filière GP a perdu 45 promotions.

Nous avons dénoncé pour une énième fois l'exactitude des procès verbaux de CAPL, bon nombre d'entre eux ne sont pas toujours pas signés, au jeu du vrai PV et du faux PV le plus mauvais élève est la Polynésie ! Pas moins de trois PV nous ont été servis ...

Les élus **F.O.-DGFIP** ont défendu 124 agents mais la faible marge de manœuvre ne nous a pas permis d'obtenir complète satisfaction.

Pour votre totale information :

- Le plus jeune agent promu est né le 11/12/1975.
- L'âge moyen de la promotion se situe à 51 ans et 3 mois.
- L'ancienneté moyenne des promus s'établit à AP1 6° avec une prise de rang de 2 ans et 6 mois.

Au final, les élus **F.O.-DGFIP** ont refusé de prendre part au vote et ont justifié leur position par l'explication de vote ci-après.

Le tableau de reclassement de C en B est consultable sur le site à la date du 10 avril 2013.

EXPLICATION DE VOTE

Notre refus de vote s'est imposé pour plusieurs raisons :

- 1 209 promotions de C en B contre 1 868 en 2012, les élus **F.O.-DGFIP** ne pouvaient voter POUR la liste d'aptitude à la catégorie B pour cette année 2013. Nous dénonçons le caractère inacceptable de ces coupes budgétaires qui pénalisent les promotions internes, d'autant plus que la DGFIP n'a pas été épargnée lors des suppressions d'emplois.
- Vous avez procédé à l'éviction de façon quasi systématique de tous les jeunes dossiers en ne laissant que quelques lauréats pour vous donner bonne conscience... Ces candidats remplissaient pourtant les conditions statutaires !
- À ce titre nous demandons que le guide des travaux soit réécrit et nous exigeons que les critères de sélection correspondent aux conditions statutaires. Nous dénonçons les critères restrictifs inscrits subrepticement sur une annexe... Nos collègues des directions départementales et leurs instances n'ont pas être à déjugés du fait d'un guide irrespectueux des conditions statutaires.

- La CAP Nationale ne doit pas être une CAP Locale Bis. Lorsque plus de 650 promotions sont perdues d'une année à l'autre, la CAPN chargée de repêcher 21 dossiers s'apparente plus à lieu de mendicité qu'à une instance devant réparer les erreurs manifestes.
- **F.O.-DGFIP** dénonce l'absence de liste complémentaire qui va aboutir à la perte sèche de plusieurs promotions.
- **F.O.-DGFIP** déplore enfin la perte du droit au retour dans le département d'origine dès 2014 pour tous les promus à la catégorie B, mesure qui aura pourtant permis durant des années :
 - d'éviter aux agents de la DGFIP un choix cornélien entre promotion sociale et vie familiale,
 - d'éviter aux agents des frais de double résidence ou de transport excessifs, un éloignement familial déstabilisant alors même que le gain de rémunération des promotions de C en B n'est pas supérieur à 150 euros mensuel,
 - et de favoriser la promotion sociale des familles mono-parentales.



Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Cette CAP Nationale de liste d'aptitude est, à plus d'un titre, exceptionnelle. Elle s'inscrit dans un contexte de crise morale qui frappe le personnel politique et d'austérité budgétaire qui frappe tous les agents de la DGFIP.

Notre délégation n'a pas pour habitude de commenter l'actualité mais nous ne pouvons rester sans réaction, en notre qualité d'agents des Finances Publiques, devant ce qui s'appelle aujourd'hui « *l'affaire CAHUZAC* ».

Le Ministre délégué au Budget, chantre et défenseur d'une politique de restriction budgétaire et de contrôle fiscal, mais sans création de postes adéquats, fraude et ment. Comment dès lors ne pas mettre en parallèle ce dossier avec ceux des collègues qui ont des difficultés pour régler leurs impôts mais qui seraient, eux, sanctionnés.

C'est d'autant plus difficile à admettre alors que le Ministre délégué au Budget prônait la solidarité et les sacrifices, pendant qu'une partie de son patrimoine était encore bien à l'abri dans un coffre à l'étranger. Les ingrédients d'une mauvaise série télévisée sont réunis, trahison, mensonge et fraude laissant les agents sans voix et les contribuables agressifs. Si le respect de la déontologie est nécessaire, nous souhaitons que ceux qui le prônent, se l'appliquent aussi à eux-mêmes.

Or cette crise morale ne doit pas masquer l'austérité budgétaire que connaît notre pays.

Cette dernière transparait dans les listes d'aptitude. Longtemps espérée et trop souvent repoussée, cette CAP Nationale se tient enfin mais à quel prix.

En comparaison avec l'année passée nous perdons encore un tiers des promotions. Jamais le nombre d'agents classés excellents par leur Direction et pourtant écartés de ce projet n'avait été aussi important.

Au titre de l'exemplarité en période de crise nous sommes les victimes de politiques dogmatiques, inadaptées aux enjeux et missions de notre Ministère.

La fracture entre les agents et le ministère est plus que consommée. Comment croire en une institution qui ne pense « *qu'à vous taper sur la tête* » plutôt qu'à reconnaître les compétences et le travail fournis par des agents au professionnalisme remarquable. Notre administration ne fonctionne que par les sacrifices de milliers d'agents croulant sous le travail mais dont elle refuse d'entendre parler si ce n'est pour les sanctionner. Ce déni de compétences et de travail pèse et pèsera encore plus lourd dans notre administration, elle qui osait nous parler il y a peu de valeurs partagées.

Il appartient donc à la Direction Générale des Finances Publiques de tout mettre en œuvre pour rétablir rapidement la relation de confiance avec les usagers du service public financier et fiscal.

Sur la liste d'aptitude elle-même :

F.O.-DGFIP rappelle son attachement aux promotions par liste d'aptitude même si seulement 3,78 % des agents qui remplissent les conditions statutaires en bénéficient. La liste préparatoire comporte cette année 1 193 agents contre 1 849 l'année dernière. La différence de 656 correspond à plus de 35 % de promotions perdues.

F.O.-DGFIP dénonce encore une fois l'exclusion de certains dossiers classés « excellent » et en rang utile par les Directions locales. Pour **F.O.-DGFIP**, seules les conditions statutaires doivent être appliquées sans aucune autre restriction subjective voire discriminante.

F.O.-DGFIP dénonce le non respect des potentialités par filière et le changement des règles en cours d'exercice. Globalement la filière GP est lésée alors que 2013 est la dernière année pour laquelle subsiste le droit au retour. Est ce une pure coïncidence ?

Aujourd'hui encore nous réaffirmons notre position en faveur de l'instauration d'un droit au retour pour tous les promus à titre interne (CIN, LA, CIS) sur leur département d'origine, d'une affectation à la RAN (Résidence d'Affectation Nationale) et à la mission structure des cadres B de la filière gestion publique et ce le plus rapidement possible.

F.O.-DGFIP condamne la disparition du mouvement de mutation du 1^{er} avril 2014 pour les cadres B et C qui vient d'être annoncée en catimini par le biais des directions locales.

F.O.-DGFIP revendique en complément à la liste publiée au projet la promotion, à minima, de tous les agents pénalisés par le non - respect des potentialités par filière.

F.O.-DGFIP revendique la création de grades de fin de carrière, attente forte des personnels et plus que jamais d'actualité. Ils permettront de reconnaître la valeur des agents B et C de la DGFIP à l'instar de ce qui existe pour les grades supérieurs.

Ces promotions doivent s'ajouter à celles existantes sans en réduire le nombre. Cela ne serait qu'une légitime reconnaissance de l'engagement et de l'implication des agents que vous louez sans cesse dans vos écrits.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE – Jacques REGNIER – Philippe CANÉ

Sébastien DESCHAMPS – Philippe CINQ

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP